



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 8 septembre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

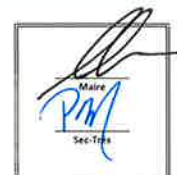
ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 13 août 2015 ;
- 1.5 Appui au règlement 145-2015 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) afin de permettre l'usage « Terrain de camping» dans l'affectation forestière de la municipalité de Montpellier;
- 1.6 Mandat au procureur;
- 1.5 Questions du public.

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer;
- 2.2 Facture Duhamel électrique – autorisation de payer la facture no 2948;
- 2.3 Questions du public.



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique;
- 3.2 Formation Incendie – Feu & Électricité
- 3.3 Demande d'ouverture de compte
- 3.4 Questions du public.

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics;
- 4.2 Recommandation du Comité de sélection pour retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation de plans et devis pour les travaux d'aqueduc reliés au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);
- 4.3 Questions du public.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- 6.2 Adoption du règlement numéro 06 2015 modifiant la grille des usages du règlement de zonage 12 2000;
- 6.3 **AVIS DE MOTION** – Adoption du règlement numéro 10-2015 modifiant le règlement numéro 03-2013 relatif à la vidange des fosses septiques;
- 6.4 Abrogation de la résolution 2015-08-201 - demande de soumission pour la caractérisation du réseau hydrographique du Lac Lavergne;
- 6.5 Demande de dérogation mineure matricule 0479-97-6831;
- 6.6 Questions du public.

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Demande de gratuité du centre communautaire;
- 7.2 Demande de gratuité de la salle communautaire;
- 7.3 Recommandation du Comité Consultatif Culture et Patrimoine (CCCP) pour la nomination d'un membre officiel du comité;
- 7.4 Révision de la résolution 2015-04-103 – Demande d'utilisation de la petite salle du centre communautaire – Comité Action Citoyenne de Montpellier;
- 7.5 Abrogation de la résolution no 2015-06-158 – Création du Parc du Souvenir;
- 7.6 Questions du public.



8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Demande d'avance monétaire – Rallye Défi Édition 2015;
- 8.2 Questions du public.

9. DIVERS

- 9.1
- 9.2 Questions du public.

10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Demande de gratuité du centre communautaire le 3 octobre 2015
- 10.2 Demande concernant la rue des Trembles;
- 10.3 Demande de subvention pour l'Association des propriétaires du Lac Lemery;
- 10.4 Demande de financement – Comité Action Citoyenne;
- 10.5 Demande d'un local ou entrepôt;
- 10.6 Nomination de rue municipale;
- 10.7 Questions du public.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

2015-09-215

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la présente assemblée;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-09-215

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2015

2015-09-216

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 13 août 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 et de la séance extraordinaire du 13 août 2015 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 APPUI AU RÈGLEMENT 145-2015 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SAR) AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « TERRAIN DE CAMPING» DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

2015-09-217

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2015, le conseil municipal de Montpellier a adopté le règlement 16-2014 modifiant le règlement de zonage 12-2000 concernant l'usage camping;

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2015, le conseil des maires de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Papineau a adopté le règlement 145-2015 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) afin de permettre l'usage « Terrain de camping» dans l'affectation forestière de la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du règlement 145-2015 aurait des retombées économiques positives sur les Municipalités de Montpellier et du Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie le règlement 145-2015 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) afin de permettre l'usage «Terrain de camping» dans l'affectation forestière de la municipalité de Montpellier;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

1.6 MANDAT AU PROCUREUR

2015-09-218

CONSIDÉRANT QUE des propos à caractères potentiellement menaçants ont été tenus envers des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la Firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés à préparer et transmettre une mise en demeure à la personne concerné.

Adoptée à l'unanimité.

1.7 QUESTIONS DU PUBLIC

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES A PAYER

2015-09-219

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2015-08.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 juillet au 29 août 2015, totalisant 67 708,87 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2015, totalisant 38 614,45 \$.



ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

2.2 FACTURE DUHAMEL ÉLECTRIQUE – AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE NO 2948

2015-09-220

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-05-133 – Modernisation et ajouts d'équipements électriques au centre communautaire – mandat à un électricien octroyait à Duhamel Électrique inc. le mandat de régulariser la situation électrique au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 1914 s'élevait à trois mille sept cent dix-neuf dollars et soixante-deux cents (3 719,62 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux il a été porté à notre attention que nous devrions faire des ajouts pour compléter adéquatement les travaux électriques;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2948 s'élève à quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (4 499, 94 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 2948 à Duhamel Électrique inc.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 FORMATION JOURNÉE DES ÉLUS

2015-09-221

CONSIDÉRANT QUE du 7 au 9 octobre aura lieu la 16^e conférence annuelle de loisirs municipal à Gatineau ;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent que nos représentants du parc et des loisirs, Madame Valérie Pelletier, Madame Diane Thibault et Monsieur Stéphane Séguin puissent assister à la journée des élus qui se tiendra le 8 octobre ayant pour thème *Infrastructures : des choix difficiles* ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet atelier est de cinquante dollars (50 \$) plus les taxes applicables pour chaque participant ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution ;

QUE ce conseil entérine le paiement à l'Unité régionale de Loisir et de sport de l'Outaouais de cent cinquante dollars (150 \$) plus les taxes applicables ;

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 11000 454 « Formation et perfectionnement » ;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE le montant soit prélevé au budget 02 11000 310 « frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité.

c.c. Finances

2.4 QUESTIONS DU PUBLIC

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois d'août 2015.

3.2 FORMATION INCENDIE – FEU & ÉLECTRICITÉ

2015-09-222

Madame Valérie Pelletier, conseillère, avise le président de la séance qu'elle s'abstiendra de voter et se retire afin d'éviter toutes possibilités de conflits d'intérêts.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Marc St-Denis, Directeur incendie par intérim à participer à la formation *Feu & Électricité* le mercredi 28 octobre 2015 à L'Ange-Gardien au montant de 130 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE le montant soit prélevé au budget 02 22000 454 « formation et perfectionnement »;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE le montant soit prélevé au budget 02 22000 310 « frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité.

c.c. Finances

3.3 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE CHEZ MÉTRO

2015-09-223

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir un second lieu d'approvisionnement pour le service incendie lorsqu'une situation l'exige;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'ouverture d'un compte au Métro à Chénéville;

ET QUE Messieurs Marc St-Denis et Mathieu Robson soient les seuls mandataires autorisés à effectuer des achats pour le service incendie de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 QUESTIONS DU PUBLIC

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'août 2015.

4.2 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR RETENIR LES SERVICES D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC RELIÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

2015-09-224

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a obtenu une subvention provenant du programme (TECQ);

CONSIDÉRANT l'obligation de boucler son réseau d'aqueduc selon les normes du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et d'agrandir le bassin d'eau potable afin de terminer la mise à niveau du réseau d'aqueduc;



CONSIDÉRANT l'obligation de produire des plans et devis par une firme d'ingénieurs pour la réalisation desdits travaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à procédé à l'invitation de trois (3) firmes d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis pour les travaux d'aqueduc reliés au TECQ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et analysées par un comité de sélection et qu'il y a lieu d'accepter leur recommandation quant au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage selon les grilles et directives d'analyse incluant les taxes applicables;

Prosept 86 231,25 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la recommandation du comité de sélection et adjuge le contrat de produire des plans et devis pour les travaux d'aqueduc à Prosept.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 QUESTIONS DU PUBLIC

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'août 2015.



6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2015 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-2000

2015-09-225

ATTENDU QUE la Municipalité de Montpellier est régie par le *Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Montpellier a adopté le règlement de zonage 12-2000, entré en vigueur le 4 septembre 2000;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a entrepris des démarches afin de permettre l'usage camping dans l'affectation forestière de la MRC Papineau;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Montpellier juge opportun de modifier la grille de zonage du règlement 12-2000;

ATTENDU QUE le 2^e projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance ordinaire du 3 août 2015;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 6 juillet 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 06-2015 modifiant la grille des usages du règlement de zonage 12-2000 soit adopté;

ET QUE le présent règlement ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique à tout le territoire soumis à la juridiction de la municipalité de Montpellier.



ARTICLE 4 Grille des usages

La grille des usages est modifiée afin d'indiquer que l'usage camping est permis dans les zones 2RF, 3F, 4F, 6F, 9F et 11F tels que dans la grille jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin
Maire

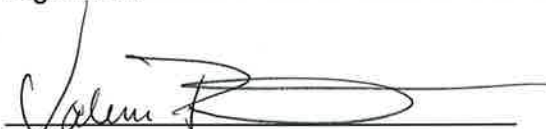


Manon Lanthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

c.c. MRC de Papineau

6.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2013 RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Madame la conseillère, Valérie Pelletier, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement numéro 10-2015 modifiant le règlement numéro 03-2013 relatif à la vidange des fosses septiques.



Madame Valérie Pelletier

6.4 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2015-08-201 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA CARACTÉRISATION DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU LAC LAVERGNE

2015-09-226

CONSIDÉRANT QUE d'anciens documents ont été retrouvés et que les informations répondent aux interrogations sur les liens entre le lac Lavergne et l'approvisionnement en eau du village;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution no 2015-08-201 – Demande de soumission pour la caractérisation du réseau hydrographique du Lac Lavergne.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR MATRICULE 0479-97-6831

2015-09-227

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure déposée le 10 juillet 2015 concernant la construction d'un bâtiment secondaire attenant au bâtiment principal dont la marge de recul latéral n'est pas respectée selon le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 7.2.2.;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est demandée pour la propriété sise au 2 rue André, portant sur une partie du lot P 56 et P 57, rang 9, canton de Ripon;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCUE;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 11 août 2015 pour la demande de dérogation mineure au 2 rue André et que la séance publique de consultation ayant eu lieu le 8 septembre à 19 h 15 à la salle de la mairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure décrite au préambule.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 QUESTIONS DU PUBLIC

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2015-09-228

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de Montpellier reçue à la Municipalité pour la gratuité du centre communautaire le 6 septembre 2015 afin d'y tenir la Fête Champêtre annuelle qui réunit la communauté de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine la gratuité du centre communautaire à la Fabrique de Montpellier le 6 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2015-09-229

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite le 12 août du Festiv'Arts demandant la gratuité de la salle communautaire le 19 septembre pour le souper des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est libre à cette date;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la gratuité de la salle communautaire au Festiv'Arts le 19 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

7.3 RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF CULTURE ET PATRIMOINE (CCCP) POUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE OFFICIEL DU COMITÉ

2015-09-230

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine doit être constitué de CINQ (5) membres nommés par le Conseil municipal et de collaborateurs et/ou consultants invités par le CCCP selon leurs besoins;

CONSIDÉRANT QU'un (1) poste sur deux à pourvoir reste vacant avec le départ de Monsieur et Madame Deschamps;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine recommande la nomination de Madame Nicole Touchette qui avait rencontré Monsieur Gilbert Deschamps avant son départ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Nicole Touchette est prête à se joindre au comité à titre de membre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la recommandation du Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine et nomme Madame Nicole Touchette à titre de membre du CCCP;

Adopté à l'unanimité.

7.4 RÉVISION DE LA RÉOLUTION 2015-04-103 – DEMANDE D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – COMITÉ ACTION CITOYENNE DE MONTPELLIER

2015-09-231

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Citoyenne de Montpellier avait fait une demande écrite reçue le 25 mars dernier pour utiliser la petite salle du Centre Communautaire les mardis de 9 h à 16 h.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une nouvelle demande écrite le 28 août 2015 demandant de prolonger la réservation de la petite salle du Centre communautaire les mardis jusqu'à 22 h.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la prolongation de la réservation de la petite salle du Centre Communautaire les mardis jusqu'à 22 h.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 2015-06-158 – CRÉATION DU PARC DU SOUVENIR

2015-09-232

CONSIDÉRANT QUE des documents ont été récupérés et qu'il a été découvert que le Parc du Souvenir avait déjà un nom officiel jusqu'ici méconnu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2015-06-158 – Création du Parc du Souvenir pour conserver le nom officiel *Parc Historique*.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 QUESTIONS DU PUBLIC

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DEMANDE D'AVANCE MONÉTAIRE – RALLYE DÉFI ÉDITION 2015

2015-09-233

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi – Édition 2015 aura lieu le 12 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) comités, soit le Sous-comité Loisir Plein Air et le comité du Parc intergénérationnel seront bénévoles pour préparer et servir le déjeuner et le dîner aux participants et au public;



CONSIDÉRANT la demande reçue le 2 septembre sollicitant une avance monétaire de deux mille dollars (2 000 \$) pour être en mesure d'effectuer les achats préliminaires nécessaires pour préparer les repas;

CONSIDÉRANT QUE le montant qui est avancé sera remis à la Municipalité dès la comptabilisation des revenus et des dépenses avec pièces justificatives à l'appui suite à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE la Municipalité entérine l'émission d'un chèque de mille dollars (1 000 \$) au Sous-Comité Loisirs Plein Air et un chèque de mille dollars (1 000 \$) à Madame Valérie Pelletier représentante du Comité du Parc intergénérationnel.

QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 13000 610 « Aliments».

Adoptée à l'unanimité.

8.2 QUESTIONS DU PUBLIC

9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

10.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 3 OCTOBRE 2015

Nous avons pris connaissance de votre courriel en date du 12 août 2015 concernant un événement spécial le 3 octobre 2015 au centre communautaire pour faire connaître les commerces de la Petite-Nation. La location de la salle est permise toutefois le prix de location standard est requis.

10.2 DEMANDE CONCERNANT LA RUE DES TREMBLES

Nous accusons réception de votre demande reçue le 28 juillet 2015 demandant de prendre les mesures nécessaires pour redonner à la partie Nord de la rue des Trembles une allure carrossable tel que la partie Sud. Cette demande est mise à l'étude.



10.3 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LEMERY

Nous accusons réception de votre demande reçu le 27 août 2015 demandant une modification d'une aide financière accordée en 2014 pour le remplacement du moteur de l'aérateur au Lac Lemery. L'association des propriétaires du Lac Lemery désire utiliser la somme prévue en 2014 et demande une somme additionnelle de mille six cents dollars (1 600 \$) pour acquérir un nouvel aérateur de type éolienne. Cette demande est mise à l'étude pour le budget 2016 et est également transmise au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) pour recommandation.

10.4 DEMANDE DE FINANCEMENT – COMITÉ ACTION CITOYENNE

Nous accusons réception de votre demande de financement reçu via courriel le 28 août 2015 sollicitant un montant de six mille dollars (6 000 \$) pour poursuivre le projet Comité Action Citoyenne en 2016. Cette demande est mise à l'étude pour le budget 2016.

10.5 DEMANDE D'UN LOCAL OU ENTREPÔT

Nous accusons réception de votre courriel reçu le 12 août demandant un local ou un entrepôt pour remiser vos équipements de sculpture. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.

10.6 NOMINATION DE RUE MUNICIPALE

Nous accusons réception de votre lettre reçu le 31 août demandant qu'une rue municipale actuellement sans nom qui donne sur la rue du Domaine soit nommée selon des recommandations énumérées. Cette demande sera transmise au Comité consultatif culture et patrimoine.

10.7 QUESTIONS DU PUBLIC

11. QUESTIONS DU PUBLIC



12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-09-234

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 27.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire
Préfet suppléant de la MRC de Papineau


Priscilla Maurice, directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe